

Electeurs, le scrutin de dimanche a une importance qui ne saurait vous échapper, j'attends votre verdict avec confiance et avec respect.

Qu'il me soit favorable ou contraire, j'accomplirai toujours avec fidélité mon devoir de républicain et d'honnête homme.

A. RELHIÉ.

M. Pouget, de son côté, riposte énergiquement :

Aux Electeurs du canton Nord

Mon concurrent, oubliant la courtoisie qui est de mise entre gens bien élevés, fait diriger et dirige lui-même contre moi les attaques les plus inconsidérées. En présence de ces violences, je n'ai qu'à prendre le taureau par les cornes.

Qu'a donc fait M. Relhié, jusqu'à ce jour, pour mériter vos suffrages ?

Des maladresses et des sottises.

A vous de dire demain si ce candidat, étranger à votre canton, a, dans les diverses fonctions dont il a été investi, rempli son mandat avec intelligence et dévouement.

Vous direz si c'est le fait d'un bon administrateur que de n'avoir rien fait pour empêcher l'établissement de nos lignes ferrées et de nos gares dans des conditions aussi désastreuses pour les intérêts et les embellissements de la cité.

Vous direz si c'est pour favoriser le canton nord qu'il a voté, au Conseil municipal, contre le choix de la Place Thiers pour l'Ecole normale et pour l'Ecole des filles ; et vous demanderez aux habitants de Cabessut, de la Place au bois et des quartiers intéressés, s'ils sont satisfaits de son attitude dans la question du Pont-Neuf.

Vous demanderez à M. Relhié *pourquoi en homme si digne, si intelligent et si habile, il a donné sa démission de Maire en laissant les intérêts de la ville dans un état si déplorable, et vous n'oublierez pas de lui tenir compte DE SA BONNE GESTION DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS.*

Vous direz si c'est pour protéger l'agriculture de notre département, qu'il s'est opposé, par ses votes au Conseil général, au projet de répartition de l'impôt foncier.

Vous direz aussi si c'est au nom de l'indépendance du vote que les agents dont il se fait patronner menacent les électeurs hostiles à sa candidature d'une réduction de leur permis de culture de tabac.

CES AGENTS VOUS TROMPENT ET VOUS MENTENT IMPUDEMMENT. L'administration a en présence deux candidats républicains : *elle ne proteste pas plus contre l'un qu'elle ne protège l'autre.*

Vous direz enfin si c'est au nom du respect dû à la religion et à la liberté de conscience que M. Relhié A PRIS UNE PART SI PERSONNELLE ET SI ACTIVE A TOUTES CES MESURES DE PERSÉCUTION RELIGIEUSE qui ont ému et scandalisé tous les citoyens honnêtes, libres et indépendants.

Voilà l'homme qui prétend partager vos aspirations et vos croyances. Voilà l'homme qui ose se vanter d'avoir accompli son devoir !

VOTRE VERDICT LUI RENDRA LA JUSTICE QU'IL MÉRITE.

Quant à moi, Electeurs, placé dans une sphère plus modeste, j'ai toujours mis à votre service le peu d'influence et de crédit que me donnait mon titre de conseiller d'arrondissement. J'ai, chaque fois que je l'ai pu, servi d'intermédiaire entre mes concitoyens et les pouvoirs publics pour étouffer, à leur naissance, bien des conflits préjudiciables aux intérêts des particuliers et aux intérêts de l'administration.

J'ai tout particulièrement contribué de toutes mes forces à faire rendre à un certain nombre d'agriculteurs une partie du tabac qui leur avait été enlevé.

Enfin, comme particulier, comme industriel, comme propriétaire foncier, je m'efforce de donner du travail au plus grand nombre d'ouvriers possible. Mes établissements agricoles et industriels en occupent en ce moment plus de cent cinquante.

M. Relhié, le MILLIONNAIRE RADICAL, peut-il en dire autant ? Que fait-il pour la classe ouvrière ? Qu'il le dise.

Je ne suis point, il est vrai conseiller municipal. Mais mes actes passés prouvent surabondamment que ce titre est inutile pour servir les intérêts de la ville comme ceux des campagnes. Au surplus, je ne voudrais pas faire partie d'une Assemblée dont la majorité inintelligente a subi, sans sourciller, les sanglants soufflets que le Maire de Cahors lui a si justement et si bien administrés.

Mon concurrent n'a point de ces scrupules. Vous jugerez, entre lui et moi, quel est le plus digne.

Electeurs,

Vous irez demain au scrutin avec la ferme résolution de chasser du poste d'honneur que vous lui aviez confié, le mandataire expulseur et infidèle qui, étranger à votre canton, a sacrifié vos intérêts les plus chers aux exigences tyranniques de la coterie radicale.

Vous voterez tous pour le candidat indépendant qui, respectueux de tous les droits et de toutes les libertés, mettra son honneur à remplir avec zèle et dévouement la haute mission qu'il tiendra de vos suffrages.

J'attends avec confiance votre décision : elle sera le triomphe des idées libérales que j'ai défendues toute ma vie.

ISIDORE POUGET.

Nota. — Un certain nombre de délégués protestent avec énergie contre l'abus qui a été fait de leurs noms au bas du placard de M. Relhié et déclarent hautement qu'ils répudient les doctrines radicales.

Je n'ai cherché le patronage d'aucun journal. Quant à ceux qui sont à la dévotion de mon concurrent, ils mentent quand ils disent que j'ai perdu des procès. J'ai toujours eu gain de cause en dehors du tribunal de commerce de Cahors.

ron de Montjoie revenait à l'hôtel de la rue des Remparts, quand il entendit une voix de femme qui appelait au secours. Il regarda, et il aperçut au coin d'une ruelle deux nègres qui tenait une femme par le bras et cherchaient à l'entraîner.

En Russie, il est imprudent, par les terribles ournées d'hiver, de sortir sans être emmitouflé de fourrures. Aux Etats-Unis, — en toute saison ! — il est sage d'avoir son revolver chargé dans sa poche. Philippe arma le sien et courut au groupe des deux nègres et de la femme :

— Au secours ! criait celle-ci.

D'un coup de crosse le baron assomma l'un des nègres ; il s'apprêtait à faire feu sur l'autre quand ce dernier, tirant un couteau, en porta un coup terrible à son adversaire. Heureusement Philippe fit un bond de côté : le couteau dévia et ne traversa que les chairs. Le nègre était à découvert, le baron déchargea son revolver sur lui et l'abatit à ses pieds. Puis ôtant son chapeau, il dit à la dame avec une politesse exquise :

— Veuillez prendre mon bras, madame, et faites moi l'honneur de me permettre de vous reconduire chez vous.

Celle-ci paraissait trembler comme la feuille. Tout en balbutiant un remerciement, elle s'appuya, chancelante et éfarée, sur le bras de Philippe.

— Oh ! monsieur, dit-elle vous m'avez sauvé...

— Je n'ai fait que mon devoir, madame...

Elle l'entraîna rapidement. Sa demeure n'était pas éloignée. Elle demeurait rue de Bourbon. Etait-elle jolie ? Philippe ne pouvait pas distinguer les traits de son visage. Une mante de den-

Tous les renseignements qui nous parviennent, sont favorables à la candidature de M. Pouget.

Dans le canton sud, la victoire est acquise à M. Dufour. On ne pardonne pas à M. Delport d'être revenu sur sa détermination aussi fière qu'irrévocable.

A St-Géry la lutte est acharnée entre un bonapartiste, M. le comte Murat, fils, et un radical M. Talou. Il serait bien téméraire d'en prévoir l'issue. A tort ou à raison, l'imixtion de M. Talou dans la commission des tabacs et le rôle qu'il y aurait joué, et contre lequel il proteste, ne lui est pas favorable auprès des électeurs, victimes de réductions dans leurs plantations.

Une autre élection qui préoccupe l'opinion est celle de Gramat. De toutes parts les nouvelles sont favorables à M. Calmon par suite de l'union de toutes les fractions du parti républicain sur son nom.

Voici du reste quelques correspondances qui nous sont adressées :

LE BANQUET D'ALVIGNAC

Alvignac, le 28 juillet 1886.

On nous écrit :

M. Calmon, conseiller général sortant, candidat républicain à l'élection de dimanche prochain, est venu recevoir l'agrément des électeurs présents au banquet. A son arrivée, la jeunesse d'Alvignac lui a souhaité la bienvenue. M. Calmon, dans une petite allocution de remerciements, a placé quelques mots judicieux sur l'avenir de ces jeunes conscrits et sur l'avenir de leur pays, il les engage à résister aux séductions de la ville, à retourner au pays natal après leur service, afin d'offrir leurs bras à l'agriculture souffrante et rendre de la sorte un réel service à leur patrie. Ces paroles sont justement et vivement applaudies.

Nous voici au banquet, là ont régné la plus grande cordialité, le plus franc enthousiasme, tout le monde se promettait de faire son devoir et l'union tant désirée s'affermis au milieu d'explications loyales et sincères. Pendant le repas, la musique de la fête a exécuté plusieurs morceaux qui apportaient au banquet un nouvel agrément.

M. Robert Calmon se lève et porte un toast en ces termes à M. Batut, a qui était échue de droit la présidence :

Messieurs,

Je crois être l'interprète du sentiment général en vous proposant de porter un toast à celui dont l'amitié nous réunit ici, à celui qui peut se dire, dans le canton de Gramat, le plus vieux champion de la cause républicaine, de la cause que nous soutenons.

A M. Batut !

M. Batut, plein d'une émotion causée par la joie que lui fait goûter l'espérance du triomphe bien légitimé par l'enthousiaste résolution des convives, adresse à M. Cal-

telles épaisses enveloppait sa tête, ne laissait rien découvrir. Ils arrivèrent, au bout de cinq minutes, devant une maison élégante de la rue de Bourbon, et comme Philippe s'apprêtait à prendre congé de celle qu'il avait sauvée, elle lui dit avec une vivacité et en lui serrant le bras :

— Vous me quitteriez ainsi, monsieur ! Oh ! non ! il ne sera pas dit que vous aurez été blessé en me défendant, et que je n'aurai pas pensé moi-même cette blessure.

La porte de la maison s'était ouverte. Elle l'entraînait doucement, pendant qu'une petite main fine et déliée serrait affectueusement la sienne ; il céda.

Devant eux, un corridor large, à peine éclairé d'une lampe dont la lueur se tamisait à travers un globe de cristal rose. Une femme de chambre était debout, attendant les ordres de sa maîtresse.

La jeune femme lui dit rapidement quelques mots tout bas. Puis, précédant Philippe, elle l'introduisit dans un boudoir parfumé, élégant, qui trahissait une habitante jeune et jolie.

— Vite ! vite ! Louise, dit-elle, des compresses et de l'eau. Avez-vous soif, monsieur ?

Avant qu'il eût pu répondre, une petite table en bois de rose était couverte d'un gobelet d'argent et d'une carafe d'eau. Une blessure à l'arme blanche, surtout quand elle est légère, donne une soif inextinguible. Philippe versa un verre d'eau et le porta avidement à ses lèvres...

L'inconnue avait retiré sa mante. Elle lui tournait le dos. Il la regarda, et vit une femme d'une élégance suprême, dont la taille fine et déliée supportait un buste admirablement fait. Il but le ver-

mon quelques remerciements en une improvisation, dont nous reprochons à notre mémoire de n'avoir pu retenir la lettre.

Je vous remercie, dit-il au candidat républicain et aux membres présents, d'avoir bien voulu me faire l'honneur de présider cette réunion et de la confiance que vous témoignez ainsi à ma foi républicaine ; elle ne sera pas trompée. J'ai toujours eu et j'aurai toute ma vie les sentiments les plus dévoués pour la République et pour ceux qui se présentent à moi sous son drapeau, pour vous particulièrement, mon cher M. Calmon, qui venez d'accepter généreusement la lutte contre les ennemis de nos libertés ; tous ici, nous vous donnerons notre concours et userons de toute notre influence pour faire triompher votre candidature républicaine.

Ces paroles ont été saluées par les applaudissements de la salle entière.

Après M. Batut, M. Delfour de Salignes se lève pour donner lecture de la lettre par laquelle M. Bassouls communique les motifs de son absence.

M. Quercy, ancien maire de Gramat, dont on connaît le zèle et qu'on a vu soulever sur la brèche à la défense des principes républicains, succède à ces orateurs et réunit en un même toast les noms du président et du candidat. Voici en quels termes il s'exprime :

Messieurs, avant de quitter cette table, permettez-moi d'associer en un toast l'homme qui a su réunir, pour l'élection prochaine, toutes les forces républicaines du canton de Gramat, et le candidat pour lequel nous combattons. Je bois à M. Batut, ce vieux champion de la démocratie, ce lutteur toujours prêt contre la réaction, à M. Batut qui, malgré son grand âge, n'a pas craint de se mettre à notre tête contre l'ennemi commun et à qui reviendra, pour une large part, l'honneur de notre victoire commune ; je bois à M. Robert Calmon avec qui nous avons déjà vaincu, à M. Robert Calmon, le candidat de tous les républicains du canton de Gramat.

Un tonnerre d'applaudissements accueille ces dernières paroles.

A M. Quercy, succède M. Armand Bergounioux, propriétaire de l'hôtel de l'Europe. Voici son discours :

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais en présence de cette réunion de républicains convaincus, représentants autorisés de toutes les communes du canton, mon devoir est de vous dire ici hautement que l'union la plus loyale est un fait accompli, en dépit des nouvelles plus ou moins fantaisistes de nos adversaires aux abois.

M. Quercy vous a dit, en excellents termes, qu'en cette circonstance M. Calmon, seul, pouvait grouper toutes les fractions du parti républicain du canton de Gramat et nous conduire à la victoire ; je partage cette conviction et je répète que la victoire est certaine.

Maintenant à ceux qui, par l'organe de journaux que je n'ai pas à qualifier, nous traitent de charlatans, nous leur répondrons avec calme que nous faisons œuvre de bons citoyens en préparant la concorde républicaine dans le canton de Gramat, nous réservant ainsi de bien plus grands succès dans l'avenir.

M. Calmon prend de nouveau la parole pour rappeler que, candidat républicain pour le Conseil général en 1880, il n'a cessé de soutenir la même cause et qu'il se présente aujourd'hui sur le même terrain, fidèle-

re d'eau. Au même instant, elle se retourna, et Philippe se leva tout droit... Il avait devant les yeux miss Aurélie Burton, mais avec ses magnifiques cheveux roux. Il la reconnut aussitôt, malgré cette différence de couleur. Elle le contemplait avec un mélange de colère, de joie et de passion.

— Vous ! balbutia-t-il.
Ses forces le trahirent : il retomba pesamment sur son siège, ses yeux se fermèrent. Il dormait.

XIX

COMMENT ON FABRIQUE DES ELECTEURS

Le lendemain, Amine, consternée, s'apercevait que M. de Montjoie n'était pas de retour. Qu'était-il devenu ? Elle se trouvait bien seule : Pierre Jordan, parti... Philippe disparu... Elle se demanda si l'éloignement de l'un et la disparition de l'autre n'étaient pas causés par une manœuvre occulte de M. Bradford. De quel pouvoir jouissait donc cet homme pour qu'il fût parvenu à l'isoler ainsi, pour la laisser seule, presque, lorsqu'elle avait tant besoin d'appui ? Simon Dndley souffrait. Lui aussi attribuait à Bradford ce qui se passait.

Le bon François était parti dès les premières heures de la journée afin de chercher son maître. Il paraissait vieilli de dix ans.

— On me l'a tué ! On me l'a tué ! murmurait-il avec un profond désespoir.

Si Amine l'eût vu dans sa douleur, elle n'eût pas tenté de le rassurer : son esprit prévenu ne croyait plus qu'au malheur.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

LA
FAMILLE CAVALIÉ

XXVIII

DISPARITION

La journée du lendemain n'amena aucun incident nouveau. Amine choisit un avocat : cet avocat était la gloire du barreau louisianais, M. Pierre Soulé, qui fut en même temps un des plus grands hommes d'Etat qu'aient produits les Etats-Unis. L'arrestation de Robert prenait les proportions d'un événement. L'opinion publique se passionnait pour lui. On disait très-haut que c'était une manœuvre du gouvernement fédéral pour se débarrasser d'un ennemi politique. Les élections et le triage du jury ne préoccupaient que parce qu'il avait rapport au commodore Noir. Au reste, la journée fut assez calme. On gardait les troubles et les coups de fusil pour le lendemain.

M. Bridge ne parut pas pendant cette journée. Il était si occupé ! Simon et Philippe courraient la ville et les faubourgs, cherchant à recruter le plus grand nombre d'adhérents. Partout on les accueillait avec enthousiasme. Ils paraissaient sûrs de la réussite.

Il était à peu près dix heures du soir. Le ba-

le aux principes qui ont toujours été les siens.

Tous acclament alors avec la même ardeur M. Robert Calmon, comme seul candidat républicain aux élections du Conseil général, et se lèvent pour aller au punch offert par les gramatois à MM. Batut et Calmon.

L'union est faite dans notre canton, la victoire est donc certaine. Oui, l'union est faite; elle était aisée d'ailleurs: elle n'a rien d'incestueux, comme l'union ridicule qui se fait dans les partis adverses. Ainsi que je vous le disais en commençant, le désaccord n'avait pas pour point de départ une question de principe comme l'inimitié de nos ennemis qui, pour nous vaincre, se serrent les mains qu'ils armeraient immédiatement contre eux-mêmes, s'ils avaient le haut bout. Notre canton républicain de Gramat a donné l'exemple; il sera suivi, nous l'espérons, dans tous les cantons du département. L'entente se fera sans retard et, grâce à elle, le succès remporté par la réaction deviendra passager et illusoire; il ne servira qu'à rendre plus éclatant le triomphe prochain des amis de la liberté.

Vive la République libérale!

Un Républicain gramatois.

On nous écrit de Miers :

Un grand nombre d'électeurs de la commune de Miers, parmi lesquels presque tous les membres du conseil municipal, se sont réunis, jeudi soir, à l'hôtel du Lyon d'Or pour y recevoir M. Calmon.

Au dessert M. Basset, ancien instituteur a prononcé le discours suivant :

Mes Chers Concitoyens,

Deux motifs m'engagent à prendre la parole. Je serai court; deux mots seulement. D'abord pour exprimer à l'honorable M. Calmon, notre candidat au Conseil général, à l'honorable M. Battut, ce citoyen infatigable qui, dans les derniers temps n'a reculé devant rien, de ce qui est juste, pour rétablir l'union dans le parti républicain, pour leur exprimer dis-je, le plaisir que nous procure leur présence parmi nous, à cette soirée, que nous serions heureux de pouvoir prolonger indéfiniment.

Et pour nous entretenir ensuite, mes chers Concitoyens, sur les moyens à employer pour le triomphe de l'élection qui nous occupe.

Nous sommes tous animés d'un même sentiment, tous les apôtres de M. Calmon pour servir sa cause.

Prêchons la vérité aux citoyens qu'on a peut-être, déjà écartés, ou qu'on pourrait écarter de la bonne voie par des mensonges et des fourberies.

Notre cause est facile à faire prévaloir contre la mauvaise foi de nos antagonistes, parce qu'elle repose sur des faits exacts et connus de tout le monde.

Rappelons aux électeurs les immenses services que M. Calmon a rendus à la commune. Ainsi, il a fait obtenir 10,000 francs pour l'achèvement de l'église qui est restée démolie pendant 15 ans faute de ressources.

Il a fait obtenir les secours nécessaires à la construction du chemin vicinal ordinaire de Miers à Padirac.

Il a donné 200 francs pour l'empierrement de la traversée du Barri.

M. Calmon a fait ouvrir les travaux de construction de la route de Miers à Montvalent, qui restait à l'état de projet depuis plus de 30 ans; elle est terminée depuis deux ou trois ans.

Depuis que M. Calmon siège au Conseil général, notre commune, dont on ne pouvait sortir, est aujourd'hui une des mieux percées du département.

Eh bien, je vous le demande: le devoir de la reconnaissance, n'impose-t-il pas à chaque citoyen l'obligation de déposer dans l'urne électorale le nom de M. Calmon!

Pas un suffrage ne devrait lui faire défaut; et je soutiens, sans crainte de leur déplaire, que tous ceux des électeurs qui ne voteront pas pour M. Calmon seront des ingrats.

Quant à nous, nous marcherons à l'urne électorale, la tête haute et fière, parce que nous savons qu'en servant la cause de M. Calmon, nous servons la cause de la reconnaissance de l'équité et de la justice.

P. BASSET.

Ce discours a été chaleureusement accueilli.

M. Battut, maire d'Alvignac a remercié M. Basset et a décliné les félicitations qu'après ce dernier, tous les convives avaient bien voulu lui adresser. Il déclare qu'il n'a agi en toute circonstance que dans l'intérêt de la cause républicaine qu'il a toujours soutenue.

M. Calmon prend alors la parole pour exprimer sa reconnaissance de l'accueil qui lui est fait.

Il s'associe aux paroles que M. Basset a prononcées, rendant à l'honorable M. Battut le juste tribut d'éloges qui lui sont dus. Il n'a pas dit-il, à insister sur les services qu'il a pu rendre à la commune de Miers, services qui ne sont que le simple et strict

accomplissement de son devoir, mais il saisit cette occasion pour assurer les habitants de cette localité de son absolu dévouement.

*

Suez Panama et M. Ferdinand de Lesseps. — L'émission des Obligations Nouvelles de Panama, fixée au 3 août par M. Ferdinand de Lesseps, mais ouverte dès maintenant par correspondance, prend, nous dit-on, le caractère d'une manifestation.

Les uns souscrivent parce que le titre nouveau très ingénieux, assure en outre d'un revenu de 6 1/2 0/0 un doublement de capital dans un délai relativement court; d'autres, et un très grand nombre paraît-il, tiennent à saisir cette occasion pour entrer dans la légion des 400,000 actionnaires et obligataires du Suez et du Panama.

On continue d'ailleurs à comparer les Obligations Nouvelles de Panama aux anciennes Obligations de Suez, similaires qui avaient été émises à 300 francs et qui valent maintenant 565 fr. Il est clair que dans des conditions identiques les Obligations Nouvelles de Panama émises à 450 francs vaudront, après l'ouverture du canal, de 1.000 à 1.100.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

M. André Pouget, élève du lycée Louis-le-Grand, fils de l'honorable Candidat au conseil général vient d'être reçu avec la mention bien aux examens de baccalauréat de rhétorique.

Distribution des Prix

AU LYCÉE DE CAHORS

Ce matin a eu lieu la distribution solennelle des prix au Lycée de Cahors.

Une tente, une estrade, des drapeaux et, sur un faisceau d'oriflammes tricolores, le médaillon de la République dominant l'assemblée. Au bas, sur une mosaïque éblouissante d'ombrelles, des toilettes jolies et voyantes, de fines et mignonnes têtes, des chapeaux de paille et des fleurs. Plus près de leurs maîtres, à droite et à gauche de l'estrade, les élèves, la folie en tête et la joie au cœur comme dit la chanson. Ils nous l'ont fait bien voir par leurs applaudissements qui partaient bruyants et sonores, bien souvent sans propos. Sur l'estrade, les autorités: le Préfet qui présidait, l'inspecteur d'Académie, le Proviseur, le président du Conseil général, le Maire, le colonel du 7^e de ligne, des officiers, la magistrature, les administrations, les professeurs quelques-uns encore dans leur robe noire tachée de jaune ou de rouge et qui va se démodant de plus en plus.

La musique du 7^e de ligne devait représenter l'art dans la fête et l'y a représenté fort bien. Quant à la littérature pure, elle y a brillé de tout son éclat dans les discours d'usage.

M. Lanaspèze, professeur agrégé de mathématiques, avait été chargé du « laïus » habituel. Il s'est tiré à merveille de sa difficile tâche. Reprenant une série d'études que M. Bertrand de l'Académie française avait faites jadis, et les résumant pour les présenter en un raccourci des plus intéressants et des plus nets, il nous a montré les origines de la « science française au XVI^e siècle » et a fait revivre à nos yeux le mémorable exemple d'Ambroise Paré, de Bernard de Palissy et d'Olivier de Serres. Nous le remercions de son heureuse idée. Il est bon de rappeler à ceux qui en ignorent, que l'on a fait de bonnes études en France autrefois, et que tout ne date pas chez nous de 89. On oublie trop volontiers les précurseurs et les maîtres, « ceux qui ont ouvert la voie » et avec des ressources insuffisantes ont présenté les découvertes modernes. Sans doute, les ancêtres ne diminuent de rien la gloire des petits-fils, mais n'a-t-on pas toujours le droit de se demander ce que nous serions s'ils n'avaient été, eux d'abord, les conquérants des premiers principes?

C'est sur un terrain plus brûlant, plus moderne que nous a conduit M. Paysant, dans une improvisation délicieuse, toute faite de souvenirs d'enfance et de chaud patriotisme. Il nous a parlé de Liberté, trouvant le moyen de rajeunir ce thème si développé depuis quinze années bientôt; il a fait l'éloge de la République, disant aux élèves ce qu'elle attendait d'eux, sinon des apôtres, du moins des citoyens éclairés et qui lui rendraient en estime et en respect ce qu'elle avait fait pour leur instruction. Nous nous étions laissé dire que M. Paysant était un littérateur; nous pouvons ajouter

aujourd'hui qu'il est un conférencier d'une valeur rare et que nous avons bu ses paroles, pour employer la métaphore classique, ne regrettant qu'une chose, qu'il ait eu sitôt fini.

L'ère des discours close, M. le Proviseur a proclamé les succès obtenus par le Lycée aux divers examens dans le courant de l'année et dont nous avons donné en leur temps la liste. Puis, comme toujours, proclamation des prix, applaudissements, couronnements, félicitations, baisers, musique, etc., tout ce que l'on a coutume de rencontrer en de pareilles fêtes.

O. G.

Noms des élèves qui ont été le plus souvent nommés :

Mathématiques élémentaires. — Blanié, Gaston, Gibert.

Mathématiques préparatoires. — Benné, Mention, Mallet.

Philosophie. — Sers, Couderc, Lacaze, Marbot, Rhétorique. — Fleuret, Lagasque, Pradelle, Noël, Manhiabal, Reygasse, Lacoste, Delprat.

Seconde. — Vargues, Gratacap, Caillassou, Brousse, Cadiergues.

Troisième. — Mendaille, Feyt, Delvit, Ferran.

Quatrième. — Faurie, Greze, Lambouff, Labelle.

Cinquième. — Vrin, Calmels, Cazals, Lantèrès.

Sixième. — Constant, Vidal, Boutet, Pouzergues.

Septième. — Salgues de Geniès, Alayrac, Labro, Fayret.

Huitième. — Fieuzal, Clary, Course.

Nouf. — Olié, Feyt, Calvet.

Classe primaire. — Lambouff R, Lamouroux,

Classe enfantine. — (1^{er} section) Dissés, Bédudé, Bénézet.

Classe enfantine. — (2^e section) Maurice, Le-

boullanger, Mahout.

Enseignement spécial. —

5^e année, Rebière, Négret.

4^e année, Lemesle, Coly.

3^e année, Bessod, s, Cure.

2^e année, Lapeyre, Charazac.

1^{re} année, Salomon, Bès, Prêher.

Année préparatoire. — Cazenave, Sirvin, Tu-

let.

Variétés

MŒURS ANNAMITES

UN FUMEUR D'OPIUM EUROPÉEN

(Suite).

Consultez sa bibliothèque (il se fait honneur d'en avoir une parce qu'il a fait ses études), vous trouverez l'Histoire du Consulat et de l'Empire. Parlez-lui de Napoléon, il vous citera Marengo, Austerlitz, Iéna. Mais ne lui en demandez pas davantage. Il confond facilement les généraux de Louis XIV avec ceux du grand empereur. « Louis XIV, quel illustre roi ! Il aurait dû se montrer moins sévère à l'égard du général Dupont. » Et mille autres sottises pareilles. Aujourd'hui il ne se rappelle plus rien. Du reste, la somme d'attention dont il est maintenant capable ne lui permet guère d'en lire quelques pages. Ce qu'il lit avec une certaine persévérance, ce qu'il a l'air de savourer avec quelque volupté, c'est un pamphlet gros de personnalités, c'est un article de journal plein d'allusions malignes transparentes, à condition toutefois que ces choses soient dites crûment, c'est-à-dire sans finesse ni discrétion. Tout le reste le laisse froid, le fait bâiller et l'endort.

Dans l'ivresse opiacée, c'est encore un censeur littéraire redoutable. Ne lui écrivez jamais, sans quoi vos missives courent grand risque d'être épluchées très sévèrement par lui. Son goût est tellement délicat, qu'il voit des barbarismes et des non-sens partout. La phrase la plus correcte encourt ses plus grandes colères et, en retour, il est plein de complaisance pour l'amphigouri et se confond en louanges sur les mots les plus impropres et les tournures les plus obscures. Sa vie, depuis qu'il fume l'opium, ayant toujours été un contre-sens, l'instruction qu'il a de nouveau acquise a suivi la même voie. On dirait que la clarté le gêne. Tout, chez lui, est nébuleux comme son cerveau. Il met un certain art à user de circonlocutions dans la conversation; souvent même il prend des airs mystérieux. Est-ce qu'il n'y est pas forcé? Alors il ne cause plus qu'à demi-mots. Il vous lance des regards obliques et ses lèvres s'imprègnent d'un sourire important. On se demande de quoi il va accoucher. Le sujet en vaut la peine, vu sa bouffissure. Hélas ! on ne voit pas même poindre la tête d'un rat minuscule. Le malheureux s'étend de nouveau sur son matelas. Il paraît acablé sous le poids de profondes méditations. A quand l'émission de ses vastes pensées? Il attend peut-être une circonstance plus solennelle.

Ecoutez-le. Il possède sa langue à fond. Il pourrait en remontrer à l'Académie. Qui en douterait après l'avoir entendu critiquer vos lettres? Il trouve même que nos écrivains ne sont pas aussi consciencieux qu'il convient. Pourquoi, par exemple, écrivent-ils « apéritif » avec un seul p? C'est, à son sens, un épouvantable attentat contre la grammaire. Philologue émérite, connaissant mieux que personne les étymologies,

plein des secrets de notre idiôme, son érudition présente est à la hauteur de ses idées scientifiques. Cependant il est très modeste. Il sait, mais il aime mieux se taire. Il pense que la science est le privilège de quelques-uns et il est de ce nombre. Ce serait le rabaisser, s'exclame-t-il, que de l'inculquer à ceux qui doivent l'ignorer. Le vulgaire n'a pas le droit de se chauffer à ce feu sacré. *Odi profanum vulgus et arceo.*

Et sa plume de « Tolède » ! C'est ici qu'il brille. Il est plus concis que Tacite et plus mordant que Juvénal. Il assomme un homme d'un seul mot. La phrase est tellement serrée qu'on ne voit pas ce qu'il veut dire; elle est tellement tranchante qu'on ne distingue pas où elle porte. Il accouple les incidents les plus disparates. Il emprunte son style à tous les métiers. Lisez une de ses lettres. L'amalgame est parfait et composé des matières les plus diverses. N'y cherchez pas de sens, mais cherchez-y des mots, beaucoup de mots.

Il se pique de philosophie. Il a des vues toutes particulières sur les destinées de l'homme. Où les a-t-il puisées? Il serait difficile de le dire. Mais pourquoi en change-t-il souvent? Pourquoi émet-il, selon les personnes avec qui il devise, des opinions contraires? Ah ! c'est parce qu'il n'en a pas.

Avec tel de ses amis, il a foi en l'âme et en la vie future. Avec tel autre, il considère l'homme comme une machine et la mort comme la fin de tout. N'exigez pas de lui de la fixité dans les idées. Il ne comprend rien et il comprend tout. Il approuve toujours. Sa bouche, en dehors des questions d'opium ou de cuisine, ne formule aucune négation.

Me trouvant dans le même poste que lui et le fréquentant assidûment, j'ai scruté tous les détails de sa conduite et observé l'inertie lamentable de ses facultés. Je veux vous rapporter deux conversations que j'eus avec lui à plusieurs jours d'intervalle. C'était un mois et demi avant sa mort :

— La destination de l'homme sur la terre, lui dis-je, est de travailler à se perfectionner dans la vertu pour mériter de jouir, au-delà du tombeau, d'une vie meilleure. Le temps est un précieux auxiliaire qu'il faut utiliser du mieux qu'on peut.

— Oui, les honnêtes gens sont rares, me répond-il.

— Car, poursuis-je, à quoi servirait son intelligence à l'homme s'il ne la dépensait qu'à des choses futiles. Dieu nous a créés pour un sort plus digne que celui d'ici-bas; mais il exige que nous le gagnions par des efforts incessants.

— C'est vrai, repart-il, quel malheur !

— Tout ne meurt pas avec le corps. L'âme est immortelle et va rejoindre le ciel d'où elle est sortie.

— Je ne le comprends pas non plus.

Voici le contre-pied de la conversation précédente, tenue deux ou trois jours avant.

— Il y a quelques savants, lui dis-je, aux opinions desquels on est obligé de se ranger. Ils connaissent les parties les plus infimes du corps. Le cerveau surtout est de leur part un objet d'études particulières. A force de le fouiller, ils y ont découvert la place de la pensée. C'est une sécrétion comme le chyle, la bile, etc.

— Les livres en font mention, me répond-il.

— Cette découverte, poursuis-je, renverse tous les dogmes, et les promesses faites aux bons et aux méchants ne sont que des mensonges.

— Oui, repart-il, l'histoire est remplie de ces hauts faits.

— Aujourd'hui, l'esprit de l'homme secoue le joug des anciennes croyances, et la liberté de penser a remplacé la domination des idées reçues.

— Il faut la liberté en tout et pour tout.

— L'homme est maître de lui-même. Si des lois régissent ses rapports sociaux, il doit, en matière de religion, n'avoir d'autre guide que sa propre volonté.

— Ah ! qu'on vienne me parler d'incrédulité !

— Que conclure de tout cela? Que l'homme n'est qu'un rouage qui la mort détraque et anéantit.

— Et quel rouage, mon Dieu !

Au moment de ces causeries, son ventre a atteint un degré remarquable de rotondité. Cet état lui donne une certaine attitude guerrière, mais il dépare sa démarche qui est toute grimaçante. Ses deux pieds plantés à terre, décrivent avec ses jarrets un angle très ouvert. Il marche avec la lanteur et le dandinement du canard. Il tient habituellement ses mains derrière le dos. Il ne porte jamais que de larges babouches où entrent avec peine ses pieds potelés.

Au demeurant, il sort rarement. Il passe ses journées étendu sur un lit de camp à côté de sa fumerie. Aussi l'inaction a-t-elle favorisé le développement démesuré de ses membres. Il n'est nulle part moins encombrant que chez lui. C'est une pétrification de l'opium.

Il a beaucoup de goût pour l'entretien de sa fumerie. Il n'use pas de résidu. Il a conservé ses habitudes de propreté. Au milieu du naufrage de tout son être, c'est la seule épave qui ait surnagé.

Un sous-officier d'infanterie de marine.

(A suivre).

Étude de M^e J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le palais de justice.

EXTRAIT

Jugement de séparation de biens

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que suivant jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-six juillet courant, enregistré, la dame Françoise Bazilles, sans profession, épouse du sieur Jean Rouquet, ancien tonnelier, avec lequel elle est domiciliée, au lieu de Ramonichoux, commune de Floressac, ayant M^e Jules Billières, pour son avoué, constitué près le Tribunal civil de Cahors, a été déclarée séparée quant aux biens, d'avec le dit sieur Jean Rouquet son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné. Jules BILLIÈRES.

Étude de M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon n° 7, successeur de M^e Bousquet.

VENTE SUR EXPROPRIATION FORCÉE

A l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice, le lundi treize septembre mil huit cent quatre-vingt-six, à midi, audience des vacances.

Conformément aux articles trente-deux et trente-trois du décret du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, sur les sociétés de Crédit Foncier, et, par exploit de Serres huissier à Cahors, du seize avril mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, le Crédit Foncier de France a fait signifier au Sieur Pierre Lasvignes aussi prénommé Jean, propriétaire, domicilié à Gigouzac, emprunteur, un commandement, d'avoir à payer des annuités arriérées, sous peine d'y être contraint par la voie de l'expropriation de ses immeubles ;

Ce Commandement contenait, conformément au décret précité la désignation des biens qui devaient être expropriés ;

Cette mise en demeure, étant restée sans résultat, l'original a été transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-six, Volume cent huit, numéro dix-sept ;

Le Cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente des immeubles a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-six, où il est tenu à la disposition du public ;

En conséquence et à la requête du Crédit Foncier de France, Société anonyme, dont le siège est à Paris, rue des Capucines, n° 19 ; agissant pour-suites et diligences de son gouverneur, demeurant au siège social, laquelle constitue pour son avoué près le Tribunal Civil de Cahors, M^e Lacosse, demeurant à Cahors, rue Fénelon n° 7 ;

Au préjudice dudit Lasvignes Pierre, propriétaire domicilié au lieu dit Gigouzac ;

Il sera procédé le lundi treize septembre mil huit cent quatre-vingt-six, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville à midi précis ;

A la vente en cinq lots des immeubles ci-après :

Désignation des immeubles à vendre telle qu'elle est faite dans le commandement saisi et lotissement.

PREMIER LOT.

1° Maison, jardin et terres situés à Gigouzac, d'une contenance de cinq ares six centiares section C numéros 1494, 1495, et 1485 P ;

2° Terres, bois et friches situés à Roussilles d'une contenance totale de deux hectares, trente-deux ares, cinquante centiares section C et formant les numéros 1168, 1169, 1171, 1172, 1173, 1174 et 1123 ;

3° Terres, bois et friches à Devèzes, d'une contenance totale de quatre-vingt-onze ares quatre-vingt centiares, section C et formant les numéros 1136, 1137, 1188, 1175, 1177, 1184, 1157, 1178 et 1179 ;

DEUXIÈME LOT.

Terre située au Tournal, d'une contenance de quarante-sept ares vingt centiares et formant les numéros 1553 et 1554 de la section B.

TROISIÈME LOT.

Terre et bois situés à Cornouillé d'une contenance de quarante-deux ares cinquante centiares, numéros 39, 41, 42, et 1392 de la section A.

QUATRIÈME LOT.

1° Terre sise au lieu dit Borie haute, d'une contenance de seize ares et formant le numéro 1595 section B.

2° Un pré à Martinet, d'une contenance de douze ares vingt centiares et formant le numéro 1431 section C.

CINQUIÈME LOT.

1° Terre et friche situés à Borie basse d'une contenance de quarante-sept ares quatre-vingt centiares et formant les numéros 1485 et 1486 section B.

2° Pâturage située au lieu dit Pèchinal d'une contenance de trente-quatre ares vingt centiares, formant le numéro 383 section B.

Ces immeubles sont situés dans la commune de Gigouzac, canton de Catus.

Tous les frais ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication.

Conformément à l'article 696 du code de procé-

dure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels, il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA. — Aux termes de l'article 38 du décret-loi du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, l'adjudicataire sera tenu :

1° D'acquitter dans la huitaine de la vente, à titre de provision, dans la caisse du Crédit Foncier de France, le montant des annuités dues par le saisi ;

2° Et après les délais de surenchère, de verser le surplus du prix à ladite caisse, jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû, nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur, sauf néanmoins son action en répétition, si la Société avait été indûment payée à leur préjudice.

Mise à prix :

La vente aura lieu en cinq lots et les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes : Premier lot, cinq cents francs, ci... 500 fr. Deuxième lot, deux cents francs, ci... 200 fr. Troisième lot, vingt francs, ci... 20 fr. Quatrième lot, deux cents francs, ci... 200 fr. Cinquième lot, vingt francs, ci... 20 fr.

Réunion des lots

Aux termes du cahier des charges, après l'adjudication de chaque lot, ils seront réunis et remis en vente en un seul, sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles. Si cette mise à prix n'est pas couverte, chaque lot restera adjudgé séparément pour le montant de son adjudication.

Fait et rédigé le présent placard par moi avoué poursuivant.

Cahors, le treize juillet mil huit cent quatre-vingt-six.

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-six, F° C° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérisant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscuesse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre ; M. le docteur professeur Dédé ; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25 ; 1/2 kilo, 4 fr. ; 1 kilo, 7 fr. ; 2 kilos, 12 fr. 50 ; 6 kilos, 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend d'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilos de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 17, rue du Mont-Thabor, à Paris.

Londres 1884 — Paris et Anvers 1885

DIPLOME D'HONNEUR

MÉDAILLES D'OR et de 1^{re} Classe

aux Nouveaux APPAREILS

Reconnus les plus parfaits pour l'HYGIÈNE et l'ASSAINISSEMENT des Villes, Maisons et Appartements. ENVOI FRANCO de l'Album. N. B. — Exiger la Marque ci-contre.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles. SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain. SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

Ecole des Hautes Etudes Commerciales

108, Boulevard Malesherbes, 108

Cours normaux ; durée des Etudes : 2 ans.

RENTREE : le 3 Novembre 1886

L'Ecole reçoit des Elèves Internes et des Elèves externes

Ecole préparatoire ; durée des Etudes : 1 an.

RENTREE : Lundi 4 Octobre 1886.

Cours préparatoire à l'Examen d'ENTREE du 1^{er} au 25 Octobre

Pour tous renseignements s'adresser au Directeur

Compagnie universelle

PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE A 500,000

Obligations Nouvelles

EMISES A 450 FRANCS RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN

Payables trimestriellement les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre de chaque année.

REMBOURSABLES A 1,000 FRANCS EN 42 ANS

PAR TIRAGES TOUTS LES DEUX MOIS (6 Tirages par an).

Le premier tirage aura lieu le 15 Octobre 1886 et toutes les Obligations de la présente Emission y participeront

Dès la première année il est remboursé 6,000 Obligations, soit 1,000 Obligations à chaque tirage ; le nombre d'Obligations remboursées s'accroît progressivement chacune des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.

Prix d'émission payable comme suit :

30 fr. en souscrivant. 30 fr. > 70 > à la répartition (contre remise d'un titre provisoire). 70 > 100 du 10 au 15 octobre 1885, (sous déduction des intérêts acquis). 99 16 100 > du 10 au 15 décembre 1886, (sous déduction des intérêts acquis). 98 23 101 > du 10 au 15 février 1887, (sous déduction des intérêts acquis). 97 29 50 > du 10 au 15 mai 1887, contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 août 1887, (sous déduction des intérêts acquis) 44 48

450 fr. Net à payer. 439 fr. 15

Pendant la période des versements il sera tenu compte aux Souscripteurs, sur le montant des sommes versées, et en déduction de leurs versements, d'un intérêt de 6 0/0 l'an.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, au moment de la répartition, jouiront d'une bonification de 5 fr., et recevront un Titre définitif muni du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 15 novembre 1886.

La présente émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale du 29 juillet 1885.

La Souscription sera ouverte le Mardi 3 Août 1886 ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS :

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.

A la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, Place de l'Opéra.

A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.

A la Banque Franco Egyptienne, 32, boulevard Haussman.

Et dans leurs agences en France et à l'Etranger et chez leurs correspondants en France et à l'Etranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

On peut souscrire dès à présent aux Obligations

DU

Canal de Panama

il suffit d'envoyer 30 fr. par Obligation souscrite

à la Caisse Générale

d'ÉPARGNE et de CRÉDIT

116, Place Lafayette, 116, Paris.



LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

Bibliographie

La Librairie Hachette vient de mettre en vente, par livraisons, une nouvelle édition de Raphaël, sa Vie, son Œuvre et son Temps, par M. Eugène Müntz, conservateur de l'École nationale des Beaux-Arts

Le savant auteur de ce travail a pris place au premier rang parmi les historiens de l'art. On sait l'étendue de ses connaissances, la sûreté de son goût, la méthode scrupuleuse de sa critique ; les dernières découvertes et les documents biographiques récents imposaient à M. Müntz le remaniement complet de son œuvre, aussi présente-t-il au public un livre nouveau.

L'ouvrage entièrement refondu, imprimé en caractères élzéviriens, contient 51 planches tirées à part, comprenant dix-huit superbes photographies, trente-trois planches tirées soit en rouge, en bistre ou en gris, et 244 reproductions de tableaux ou fac-similés de dessins, en tout 295 gravures. La précédente édition n'en offrait que 196, soit près de cent gravures nouvelles. — Chaque chapitre est orné d'une frise et d'un cul-de-lampe.

Grâce à l'exactitude des procédés de reproduction employés, les éléments de l'illustration puisés aux sources les plus sûres, offrent ce grand caractère de fidélité qui doit tout primer dans un ouvrage de ce genre. Le lecteur a non seulement sous les yeux les chefs-d'œuvre du peintre fameux, mais ses différents travaux de sculpture, d'architecture, de fresques, de mosaïques et de tapisseries.

L'ouvrage qui formera un magnifique volume grand in-8 comprendra 45 livraisons à 50 centimes ; par exception, sept de ces livraisons dont six renferment chacune trois photographies et une contenant une planche en taille-douce, tirée en couleur seront vendues 1 franc.

Depuis le commencement du siècle, aucune publication n'a présenté dans un ensemble aussi varié et aussi complet l'œuvre du maître immortel. Nous signalons ce beau livre, d'un prix si abordable, à tous les admirateurs de Raphaël. L'ouvrage de M. Müntz leur montrera le grand artiste tout entier et leur fera suivre, de ses premières esquisses aux plus glorieuses de ses pages, l'incomparable essor de ce génie si pur.

Le public français, ceci soit dit à sa louange, a pris goût aux œuvres du plus grand romancier de l'Angleterre contemporaine.

Aussi, la Librairie Hachette, poussée par le grand succès qu'eut l'an dernier son édition de David Copperfield, publiée-elle, cette année, par livraisons, une traduction de Nicolas Nickleby. — Chaque livraison de 40 pages contenant quatre ou cinq gravures et protégée par une couverture se vend 50 centimes. — Cette publication, qui paraît depuis le 1^{er} mai, comprendra 12 livraisons environ et formera un superbe volume grand in-8.

Le privilège des grands romanciers c'est de se renouveler à chaque création, aussi n'y a-t-il de commun entre Nicolas Nickleby et David Copperfield que l'empreinte du même génie, le don de reproduire ce que l'observation a saisi dans la vie réelle, et de le rendre plus complet et plus vrai que la réalité même.

Dickens est un optimiste clairvoyant : s'il croit à l'existence du bien, il n'ignore pas la puissance du mal, et il représente la vie comme une bataille où il y a du sang versé.

Dans Nicolas Nickleby, le génie du mal, l'usurier Ralph Nickleby, prend en haine, avant de les connaître, son neveu et sa nièce parce qu'ils sont ruinés. Dès qu'ils a vus, sa haine redouble, car leur honnêteté et leur franchise blessent sa nature mauvaise. Ce redoublement de haine est un trait de génie, il est le point de départ de tout ce drame profondément humain. Dans la lutte, Ralph a pour lui l'argent et l'absence de scrupules, les deux autres l'humanité et le charme de la jeunesse, mais quel charme ! Aussi, que de scènes délicieuses ! Combien aussi de pages poignantes, violentes, tragiques même. Dickens ne serait pas Dickens si l'élément comique ne se glissait entre les aventures les plus charmantes ou les plus terribles ; en les lisant on se passionne, on pleure, on rit, et l'on se dit : « Comme tout cela est vrai, j'ai pourtant connu tout ce monde-là dans mon entourage. »

MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES 25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois



L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures coloriées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris : un an 6 mois 3 mois Édition ordinaire 7 fr. 4 fr. 2 fr. 25 Édition de luxe 16 fr. 8 fr. 50 4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.